



SDIS76

RETEX
AVP TMR - Darnétal

15 Mai 2018

CMIR 76

Contexte

Le 15 mai 2018, à 10h19, le VSAV 85 Gambetta avertit par radio le CTA-CODIS qu'au retour d'une intervention, ils sont témoins d'un accident de la route, route de Lyons à Darnétal (au niveau du radar de feu devant Castorama). Il précise qu'il s'agit d'une VL et d'un poids lourd avec un blessé léger (conductrice de la VL). Aucune autre information n'est transmise. Le CTA-CODIS n'était pas averti de cet AVP au préalable.

Un VBS est donc envoyé en renfort en fonction de ces premiers éléments.

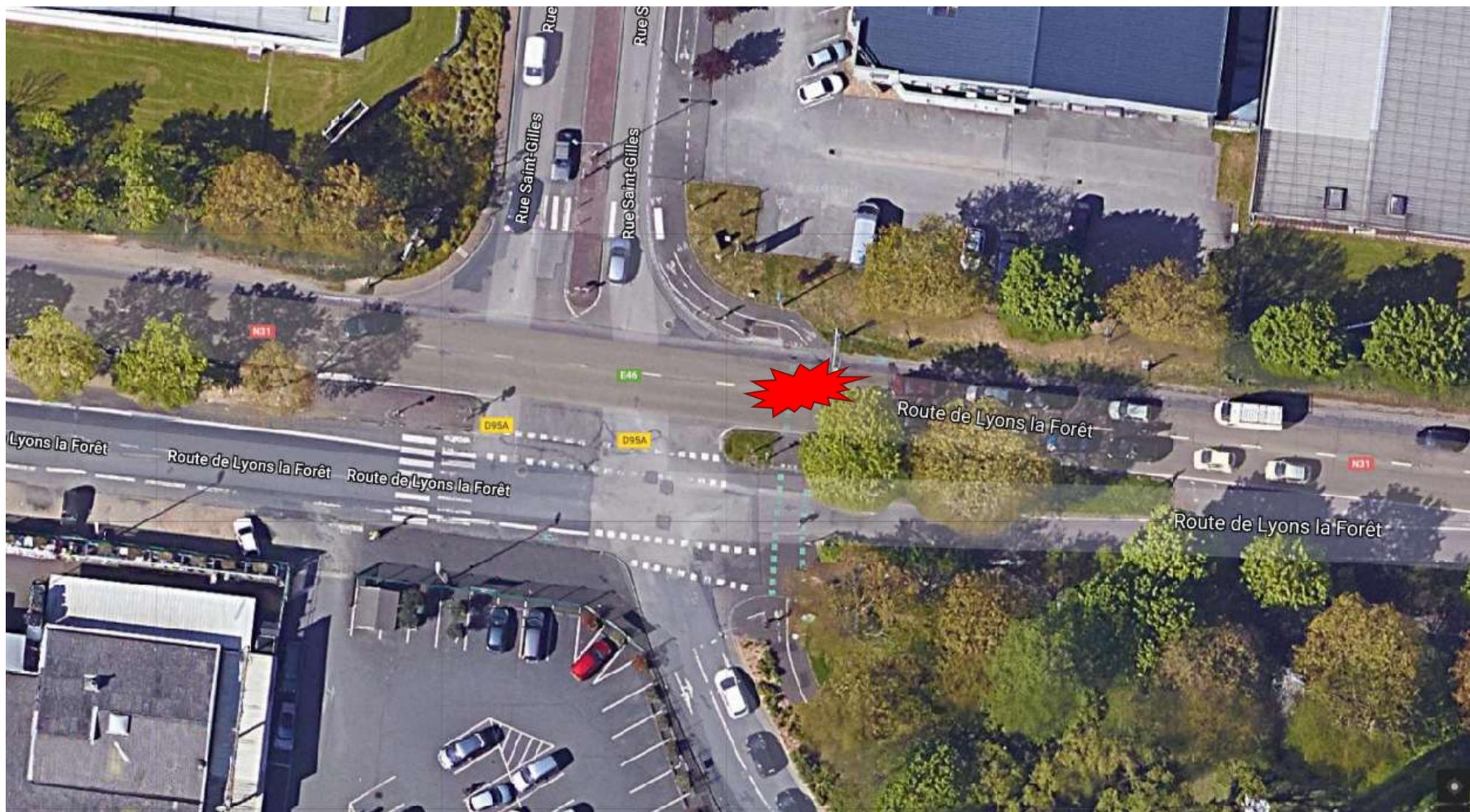
A l'arrivée des renforts, le chef d'agrès du VBS informe le CODIS qu'il s'agit d'un véhicule « MD » (Matières Dangereuses) en précisant qu'il transportait des produits traceurs pour la clinique Becquerel (choc à l'avant de ce véhicule). Il demande l'équipe RAD pour une levée de doute sur le chargement du véhicule. Il précise qu'il y a deux colis, produit sous forme liquide, et qu'il s'agit du « Fludesoxyglucose » avec un code matière N°2915 inscrit sur la DEMR. Il précise que la cinétique de l'accident était faible.

Moyens engagés

Moyens 76: 1 VSAV + VBS
1 FRT + 1 KRAD + 1 RAD3



Arrivée sur les lieux du SDIS 76



Arrivée sur les lieux du SDIS 76



Arrivée sur les lieux du SDIS 76

Situation à l'arrivée

Lorsque le feu tricolore (avec un radar de feu) est passé au orange, la VL a freiné d'urgence. La camionnette TMR qui suivait cette VL, a freiné aussi mais elle a fini sa course dans le parc choc arrière de la VL. Les premières constatations mécaniques montrent des dégâts sur le radiateur de la camionnette (**faible cinétique**). Les deux véhicules sont restés sur leurs 4 roues.

Les premiers secours (VSAV et VBS) ont établi les premières mesures suivantes (sans la notion d'une présence d'une source radioactive):

- Balisage de la voie de gauche par le VBS, complété par la suite par les moyens de la DIRNO,
- Prise en charge du blessé léger (conducteur de la VL) par le VSAV GAMB,
- Régularisation de la circulation par les forces de l'ordre,
- Le conducteur de la camionnette est indemne et réalise les constatations avec les forces de l'ordre.

Lors de la découverte de la présence de source radioactive, le chef d'agrès fait écarter les forces de l'ordre, le conducteur de la camionnette et le VSAV par mesure de précaution. Il récupère la DEMR et demande en renfort une équipe RAD.



Source radioactive

Fludesoxyglucose

Solution radiopharmaceutique injectable, limpide, incolore ou légèrement jaunâtre, qui est utilisée en diagnostic des cancers, épilepsies ou myocardopathies obstructives.

Colis de type A

Activité: 23 605 MBq

Période: 110 minutes

Arrivée sur les lieux du SDIS 76

Reconnaissance de l'équipe RT



A l'ouverture du véhicule:

- 2 colis métalliques **intègres** transportant pour l'un 14 flacons et pour l'autre 16 flacons.
- Ces 2 colis n'ont pas bougés lors du freinage d'urgence (une grille était présente entre les colis et le conducteur)
- L'expéditeur est un centre pharmaceutique à Paris.
- Les destinataires sont l'hôpital Jacques Monod au Havre et le centre Becquerel de Rouen.
- L'étiquetage (jaune III) et la DEMR indique un indice de transport de 2,4 et 2,5.

Pour rappel: un indice de transport de 2,5 signifie que nous sommes censés mesurer un débit de dose à 1 mètre du colis de 25 microSv/h.

Reconnaissance de l'équipe RT

Mesures avec le FH40 et le Radiagem du FRT Gambetta autour du véhicule:

- 4,17 microSv/h à 1 mètre, porte fermée

Pour rappel: l'intensité du rayonnement en tout point externe du véhicule ne doit pas dépasser 2 mSv/h et 0,1 mSv/h à 2 m de la surface externe du véhicule.

- 12,5 microSv/h à 1 mètre, porte ouverte (inférieur à l'indice de transport d'1 colis- 25 microSv/h)
- 127 microSv/h au contact (DDD en tout point de la surface externe entre 500 microSv/h et 2 mSv/h)

Pour limiter la dose absorbée pour le conducteur du véhicule, ce dernier est équipé d'une paroi épaisse à demeure à l'arrière des sièges.

La gestion post sapeur pompier

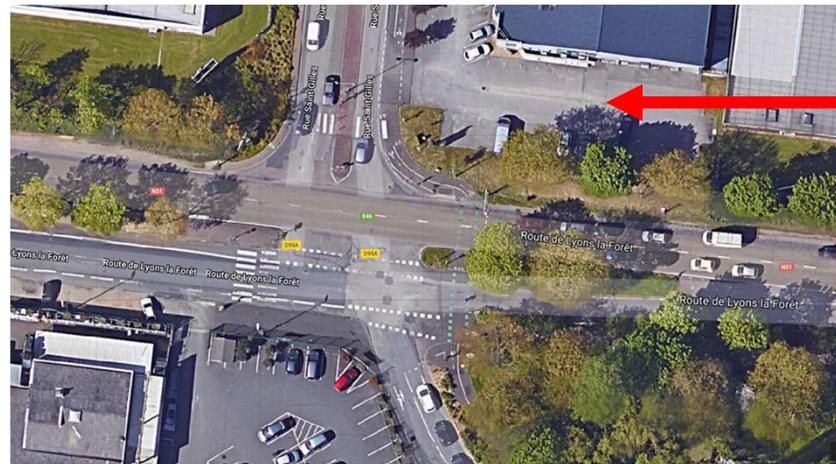
Résolution de l'incident

Victime

Le conducteur de la camionnette est indemne et non contaminé.

Source

- Après information de l'accident auprès de l'expéditeur, celui-ci fait acheminer un nouveau véhicule de transport en provenance de Paris. (Délai d'arrivée: 90 minutes)
- Vu la cinétique et les mesures radioactives, il est décidé de déplacer le véhicule sur le parking à proximité et de réaliser un périmètre public dans l'attente du nouveau véhicule, sous la surveillance des forces de l'ordre.



Véhicule isolé

Conclusion

Les points favorables

- Accident faible cinétique
- DEMR accessible dans le véhicule
- Débit de dose faible

Les points défavorables et les axes d'amélioration

- Le conducteur de la camionnette n'a pas alerté les premiers secours du contenu de son chargement
- Reconnaissance incomplète des premiers secours, ce qui provoque un engagement du FRT tardif
- Délai long pour obtenir un nouveau véhicule de transport